

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



16177815

Déposé / Reçu le

16 DEC. 2016

au greffe de la Greffe de commerce

N° d'entreprise : 0878 184 748

Dénomination

(en entier) :

**SOCIETE DE CREMATION DU BRABANT – SOCIETE
BRABANÇONNE DE CREMATION**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Société privée à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **Avenue du Silence, 57 - 1180 Uccle**

Objet de l'acte : Mandat de gérant - Transfert du siège social

L'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} juillet 2016 a pris acte de la fin du mandat de gérant de monsieur Roland MICHEL, décédé le 16 décembre 2015.

L'assemblée a confié le mandat de gérant à Monsieur Jean-François MICHEL, domicilié 56 avenue Terlinden à 1310 La Hulpe, avec effet au 16 décembre 2015, et a ratifié les décisions prises en cette qualité à dater du 16 décembre 2015.

Le mandat a une durée indéterminée.

En date du 20 octobre 2016, le gérant a transféré le siège social à 1310 La Hulpe, 56 avenue Terlinden.

Jean-François MICHEL
Gérant

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 29/12/2016 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).